



Action 2 : Prévenir les risques suicidaires. Déploiement du dispositif national Vigilans

<p>Porteur(s) ou pilote de l'action</p>	<p><i>Le Groupement Hospitalier de Territoire</i></p>
<p>Contexte et enjeux locaux</p>	<p>Contexte :</p> <p>Actuellement dans l'Aube, après une tentative de suicide et une hospitalisation souvent courte aux urgences d'un hôpital du GHT les patients ne bénéficient pas nécessairement d'un suivi pour faire face aux problèmes les ayant conduits au passage à l'acte. Pour pallier ces manques, un dispositif de veille a été créé au CHRU de Lille appelé Vigilans et qui consiste à rester en veille auprès des patients fragilisés. Une étude a démontré l'efficacité de ce dispositif en mettant en lumière une réduction des récurrences et de la mortalité par suicide à 6 mois, 12 mois et 18 mois.</p> <p>Concrètement Vigilans est un dispositif de veille hospitalière de recontacte systématique, par téléphone des patients ayant été pris en charge pour tentative de suicide par les services d'urgences, sans envahir l'existence des personnes.</p> <p>Au CHRU de Lille, les professionnels concernés de la psychiatrie ou des urgences (S.A.U) qui ont pris en charge le suicidant vont lui remettre à la sortie, et avec son accord, une carte ressources avec le numéro d'appel gratuit de Vigilans, en cas d'urgence, disponible 24h/24. A sa sortie de l'hôpital, les informations du patient sont transmises à une cellule de « Vigilans » (équipe d'infirmiers et de psychologues spécialement formés). Si ce n'est pas la première TS, le patient est rappelé 10 à 20 jours plus tard. Des interventions adaptées se déclenchent si besoin, du type par exemple : RDV en urgence, réorganisation du suivi médical, nouvel appel, cartes postales personnalisées.... A chaque appel, le patient est prévenu par SMS, et un compte-rendu est adressé aux correspondants médicaux.</p> <p>En région Grand Est, le dispositif n'est pas encore étendu dans l'ensemble du territoire et notamment dans le département de l'Aube, alors même que son taux de mortalité par suicide est supérieur au taux régional (18,7 pour 100 000 contre 16,5 pour 100 000).</p>

	<p><u>Enjeux :</u></p> <p>Dans le domaine sanitaire :</p> <p>Afin de déployer le dispositif sur l'ensemble du département, les services des urgences du GHAM, de Bar sur Aube, du Centre hospitalier de Troyes et les intervenants de la psychiatrie au sein de ces services devront se coordonner dans le parcours du patient et s'accorder via des conventions sur les modalités d'interventions des équipes concernées. Vigilans ne fonctionnera qu'avec les acteurs et le savoir-faire de terrain d'où l'importance d'un élan local.</p> <p>Dans le domaine médico-social, associatif et autres partenaires :</p> <p>Les professionnels du médico-social et de l'associatif devront pareillement suivre des formations au repérage de la crise suicidaire afin de pouvoir orienter les personnes à risque vers les services pouvant leur assurer une prise en charge adéquate. Ils devront participer à la mise en réseau des personnes formées et informer le public. Enfin, une stratégie de « postvention » sera mise en place via des plans intégrés au sein des différentes institutions, dont les établissements sanitaires et médico-sociaux où surviennent des événements suicidaires. Ces plans viseront à réduire les risques psychopathologiques et suicidaires pour les membres exposés, et à prévenir aussi la contagion.</p>
<p>Objectifs Stratégiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner le déploiement du dispositif Vigilans et l'adapter au territoire départemental. 2. Organiser le réseau des personnes formées en première ligne. 3. Maintenir du lien avec les personnes ayant réalisées une tentative de suicide. 4. Veiller à la logique d'accès et de continuité du soin (coordination entre les médecins généralistes et les secteurs de la psychiatrie).
<p>Objectifs Opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un groupe pilote. 2. Aider au déploiement du dispositif national Vigilans sur le département. 3. Soutenir et organiser le réseau sanitaire et associatif existant. 4. Valoriser des actions à destination du grand public. 5. Continuer à former des professionnels au repérage de la crise suicidaire. 6. Orienter les personnes à risque vers les services pouvant leur assurer une prise en charge adéquate.
<p>Étapes de mise en œuvre – Description</p>	<p><u>Rencontre de professionnels ayant déjà déployé le dispositif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Au début du mois de septembre 2020, l'équipe Vigilans Champagne Ardennes du Pôle universitaire de Psychiatrie de Reims rencontrera les professionnels des urgences des principaux</i>

	<p>établissements de santé de Troyes. Une présentation du dispositif puis un état des lieux des parcours patients seront réalisés.</p> <p>Autres étapes dans l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il s'agit dans un premier lieu de former largement des sentinelles pour le repérage du risque suicidaire, mais aussi plus spécifiquement des professionnels pouvant évaluer le potentiel suicidaire et orienter. La mise en œuvre du dispositif nécessitera une équipe dédiée composée d'une coordination de « vigilanceurs » et d'un secrétariat. La composition sera renforcée de manière progressive et tendra vers un dispositif totalement opérationnel pour un total de 6 à 8 ETP. 						
Partenaires à associer	EPSMA, Direction des affaires médicales du GHT, Faculté de REIMS, CLS de Troyes Champagne Métropole, ARS, Conseil de l'ordre.						
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans): <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Tout public			<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels de santé :..... <input checked="" type="checkbox"/> ESMS – PH et PH <input checked="" type="checkbox"/> ES <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires sociaux (UDAF – CD/ASE-PJJ- CHRS) <input type="checkbox"/> Autre :			
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Infra-départemental Précisez : <input type="checkbox"/> Infrarégional (« Ante » région)						
Calendrier prévisionnel	✓ 1 ^{er} semestre 2021						
Financement	Financeurs et montants						
		BP annuel	BP Total	Financement ARS annuel (P ou NP)	Financement ARS pluri annuel (préciser X ans) :	Origine du financement (enveloppe et CRB le cas échéant) Préciser :	Autres financeurs potentiels Préciser :
	Personnel Equipement						
	Montant	242400€	1212000€	€	€	€	€
	<i>Ressources matérielles</i>						

		<p>- Téléphone, ordinateur portable (mis à disposition)</p> <p>Ressources humaines</p> <p>- 0.20 ETP Psychiatre Praticien Hospitalier</p> <p>- 1 ETP IDE</p> <p>- 2 ETP Psychologue (adulte, enfant)</p> <p>- 1 ETP secrétaire</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux outils de communication créés • Déploiement progressive du dispositif au niveau départemental • Formation des agents • Articulation progressive entre les différents services concernés <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réduction annuelle du nombre de récurrence du suicide • Nombre de patients entrés dans le dispositif • Nombre d'appels entrant • Nombre de patients contactés (envoi de cartes et appel téléphonique) • Pénétrance (nombre d'entrée dans vigilanS divisé par le nombre de passage aux urgences pour TS sur la même période) • Pourcentage de récurrence suicidaire chez les patients suivis par vigilanS et ceux qui ne le sont pas • Nombre de décès par suicide 	
<p>Partenaires associés à la rédaction de la fiche action</p>	<p>EPSMA, Pôle universitaire de Psychiatrie de Reims</p>	